

Établir un contact direct et instaurer une démarche d'accompagnement auprès des familles vulnérables de la Commune de Bernex pour permettre leur accès aux milieux associatifs (loisirs, sports et culture).

Situation et justification :

Depuis quelques années, une minorité de familles vulnérables ou en situation précaire partagent, avec leurs enfants ou leurs jeunes, des difficultés qu'induisent la hausse du coût de la vie et la transformation du marché de l'emploi. En outre, le faible pourcentage de celles et ceux qui peuvent entrer en apprentissage est à ajouter au taux de chômage des jeunes qui augmente plus fortement que le chômage dans son ensemble ¹.

Si dans un premier temps les conséquences de ces difficultés affectent la stabilité de ces familles, leurs liens sur le plan social ainsi que le parcours scolaire et pré-professionnel de leurs jeunes, ces conséquences sont ensuite susceptibles de se répercuter dans la communauté bernésienne toute entière.

- Des actes de déprédation et de petite délinquance se sont produits sporadiquement depuis quelques années sur le territoire communal.
- La diffusion des stupéfiants soulève des préoccupations relatives aux risques d'entraînement dans un processus de marginalisation qu'encourent les jeunes lors de rencontres éventuelles avec des personnes toxicodépendantes d'origine intra ou extra-communale et éloignées des loisirs conventionnels.

Bien que le nombre des jeunes qui sont à l'origine de ces comportements et de ces préoccupations ne représente qu'une part très minoritaire parmi les 1000 jeunes âgés de 10 à 20 ans que dénombre la commune (soit 1%) ², et tout en prenant en considération tous les efforts déployés par la commune pour offrir les meilleures conditions d'insertion sociale aux jeunes en situation encore peu stable, l'Atelier propose d'inclure une mesure de prévention complémentaire parmi les actions de terrain déjà accomplies en réseau par le Service social communal.

Cette mesure consisterait à établir un contact direct et personnalisé avec les familles vulnérables (parfois non francophones) qui le désirent, avec l'objectif de prévenir leur isolement ou une attitude d'auto-exclusion par une démarche d'accompagnement visant à faciliter l'accès de l'ensemble des membres de la cellule familiale aux activités associatives (sport, loisirs et culture).

Objectifs visés :

- 1 – Intégration des jeunes et des familles défavorisées dans la société bernésienne.
- 2 – Faciliter l'accès des jeunes et des familles vulnérables (parfois non francophones) aux milieux associatifs.
- 3 – Aller au devant des familles défavorisées qui souvent par crainte ou fierté ne vont pas d'elles-mêmes demander de l'aide. Les tourments et vexations qu'éprouvent ces foyers en raison de difficultés pécuniaires et/ou de problèmes linguistiques, peuvent amener ceux-ci à n'avoir aucune autre perspective que d'exclure par eux-mêmes tout projet d'affiliation à une association culturelle, de loisirs ou de sport.
- 4 – Prévention et protection de la jeunesse de Bernex.

Pertinence « développement durable » de l'action :

La mise en application d'un système de contact direct et d'accompagnement visant à faciliter l'accès aux activités associatives (loisirs, sports, culture) pour les familles confrontées à des difficultés, répondrait simultanément aux préoccupations de ces familles et de l'ensemble des habitants de la commune.

. / ..

¹ Au cours de ces deux dernières années, le taux de chômage chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans a doublé en Suisse et il continue d'augmenter. Précisons que le nombre de jeunes parmi les 172 personnes en chômage (juillet 2005 – OCSTAT) dénombrées au sein de la commune de Bernex est inconnu à ce jour.

² Alain-Dominique Mauris, séance du 04.04.2005 Atelier « Petite enfance et jeunesse », comm. pers. 19.09.05.

Au-delà de la problématique de l'accès aux milieux associatifs pour certaines familles, une telle action vise de manière plus globale à prévenir :

- une situation de désœuvrement des enfants et des jeunes ainsi exposés au risque de se laisser entraîner vers des comportements de petite délinquance, voire de consommation et de trafic de stupéfiants (avec les conséquences qu'une telle rupture sociale peut comporter parfois pour l'ensemble de leur parcours de vie ultérieur) ;
- une rupture de communication sur le plan social (aussi bien celle des enfants que des parents) et sur le plan éducatif (entre les parents et les enseignants), lorsqu'il s'agit de familles non francophones.

Descriptif de l'action :

Instauration d'un contact direct et d'une démarche d'accompagnement auprès des familles vulnérables et parfois non francophones qui souhaiteraient bénéficier (ne serait-ce que durant une période passagère) d'une ou de plusieurs des mesures suivantes pour faciliter leur accès aux associations culturelles, de loisirs et de sport :

- ▶ Exonération des cotisations d'affiliation à l'Association vers laquelle s'oriente leur intérêt.
- ▶ Aide matérielle pour l'acquisition des accessoires, des chaussures ou vêtements spéciaux nécessaires, et pour les frais de déplacements liés à l'activité culturelle, de loisir ou de sport dans laquelle ils souhaitent s'engager avec l'accord des responsables.
- ▶ Veiller à ce que l'accompagnement éducatif le plus adapté ait été proposé aux familles non francophones et à leurs jeunes qui souhaitent surmonter leurs difficultés linguistiques dès leur arrivée dans la commune ou ultérieurement. Ceci, dans le cadre des mesures d'appui scolaire et de soutien pédagogique existantes telles que l'*Association des répétitoires AJETA ARA*, le *Service des classes d'accueil*, et l'accompagnement éducatif libre.³

Calendrier : Adoption de ces propositions en vue de leur mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Nom des responsables : les Conseillers administratifs chargés des domaines Sports, loisirs, culture, jeunesse, sociale, scolaire ; et les présidents des Commissions municipales "*Sports, loisirs et culture*", "*Sociale, jeunesse*".

Nom des partenaires concernés : Écoles et travailleurs sociaux « hors murs ». Sociétés ou associations culturelles, sportives et de loisirs. *Service des classes d'accueil* (classes destinées aux élèves de 12 à 15 ans non francophones domiciliés dans le canton pour leur apprendre le français et leur permettre une intégration rapide dans une classe ordinaire du CO). *Association des répétitoires AJETA ARA*. Responsables de l'accompagnement éducatif libre. Associations de parents d'élèves.

Budget : à évaluer.

Indicateurs de développement durable :

Bilan annuel

- nombre de familles bénéficiaires,
- degré de satisfaction des bénéficiaires.

Suivi et amélioration continue :

- Cette action proposée exige une coordination des principaux responsables et partenaires concernés.
- Dresser un état d'avancement de l'action proposée.
- Identifier et mettre en œuvre les réajustements visant à combler les lacunes et à parfaire les modalités d'application de l'action sur la base des informations communiquées au fil des ans par les partenaires susmentionnés.

³ Notons que parallèlement à la fiche-action présente, l'Atelier « Petite enfance et jeunesse » (cf. sa fiche-action No 2) propose la mise en place d'un bureau de liaison inter- et intra-générationnelle dont les activités s'appliqueraient, entre autres, à diffuser les informations relatives aux actions dans les domaines éducatifs et sociaux, ainsi qu'à la mise en relation des personnes, des associations et des groupes, en fonction de leurs intérêts ou préoccupations.

